

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative  
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt-quatrième session**  
**Genève, 22 – 26 avril 2013**

DÉCISIONS DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ

*adoptées par le comité*

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/24/1 Prov.2 et celui-ci a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :  
ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/24/2 en qualité d'observatrices ad hoc, à savoir : African Cultural Center INC (ACC) (Centre culturel africain INC) (ACC); Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara (CEM-Aymara) (Centre d'études pluridisciplinaires aymara) (CEM-Aymara); Centro de Promoción y Desarrollo Rural Amazónico – (CEPODRA) (Centre pour la promotion et le développement rural de l'Amazonie) (CEPODRA); Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas (CAOI) (Coordination andine des organisations autochtones) (CAOI); EcoLomics International; German Research Foundation Graduate School "Intellectual Property and Public Domain" at the University of Bayreuth (Fondation allemande pour la recherche de l'École supérieure de la "propriété intellectuelle et [du] domaine public" auprès de l'Université de Bayreuth); Initiative for the Development of Africa (IDA) (Initiative pour le développement de l'Afrique) (IDA); et SELARL Smeth and Younes (SELARL Smeth et Younes).

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :  
PARTICIPATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/24/3, WIPO/GRTKF/IC/24/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/24/INF/6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : M. Babagana ABUBAKAR, représentant, *Kanuri* Development Association (Nigéria); M. Steven BAILIE, directeur adjoint, section de la politique et de la coopération internationales, IP Australia, Canberra (Australie); M. Arsen BOGATYREV, attaché, mission permanente de la Fédération de Russie, Genève; M. Nelson DE LEÓN KANTULE, représentant, Asociación Kunas unidos por Napguana/Association of Kunas United for Mother Earth (KUNA) (Panama); Mme Natasha GOONERATNE, deuxième secrétaire, mission permanente de Sri Lanka, Genève; M. Mandixole MATROOS, premier secrétaire, mission permanente de la République d'Afrique du Sud, Genève; M. Justin SOBION, premier secrétaire, mission permanente de la Trinité-et-Tobago, Genève; et M. Jim WALKER, représentant, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action (FAIRA), Brisbane (Australie). Le président du comité a désigné Mme Alexandra Grazioli, vice-présidente du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :  
SAVOIRS TRADITIONNELS

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/24/4, un nouveau texte intitulé "La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles Rev.2". Le comité a décidé que ce texte serait, dès la clôture de la session, le 26 avril 2013, transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI aux fins de sa session prévue en septembre 2013, conformément au mandat du comité défini dans le document WO/GA/40/7 et à son programme de travail pour 2013 figurant dans le document WO/GA/41/18.

Le comité a également pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/24/5, WIPO/GRTKF/IC/24/6 Rev., WIPO/GRTKF/IC/24/7, WIPO/GRTKF/IC/24/INF/7 et WIPO/GRTKF/IC/24/INF/8.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :  
CLOTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5 et 7 de l'ordre du jour le 26 avril 2013. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit, contenant le texte des décisions ayant fait l'objet d'un accord et de toutes les interventions prononcées devant le comité, serait établi et diffusé avant le 4 juin 2013. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à la vingt-cinquième session.

[Fin du document]